

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :
15

Séance ordinaire du 15 juin 2016
à 20h30

Conseillers en fonction :
15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :
13

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, MULLER Marc, STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, BATESTINI Cathy, JUCHS Christelle, KIEFFER Stéphanie, ROSER Estelle.

Absents excusés : Mmes LACOUTURE Agathe (procuration à M EYDER Cyriaque), WITTMANN Chantal (procuration à M MULLER Marc).

Secrétaire de Séance : M Michel FOESSER

Date de convocation : 8 juin 2016

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 2 points à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Demande de subvention pour voyage scolaire
- Acceptation d'un chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ces rajouts.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal,
Par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Ch Wittmann et M Muller)

APPROUVE le procès-verbal de la séance 30 mars 2016.

28/16 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CIRCULATION : lancement du programme des travaux et demande de subvention

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 75/15 prise en date du 30 novembre 2015 décidant la mise en œuvre d'un plan de circulation ainsi que d'un plan de stationnement dans la Commune d'Altorf

Vu la délibération n° 12/16 prise en date du 14 mars 2016 confiant la maîtrise d'œuvre au BE TPFi de Schiltigheim dans le cadre de la mise en œuvre.

Considérant les résultats de l'étude menée par le cabinet TPFi qui se déclinent par un phasage des

travaux comme suit :

- Tranche ferme d'un coût prévisionnel de 140 000 € HT incluant des travaux de voirie et d'aménagements divers dans la rue Principale, rue des Meuniers, route des Romains
- Tranche conditionnelle n° 1 d'un montant prévisionnel de 120 000 € HT avec la réalisation d'un parking de 50 places et 2 places PMR
- Tranche conditionnelle n° 2 d'un montant prévisionnel de 60 000 € HT avec l'agrandissement du parking par la création de 40 places supplémentaires
- Tranche conditionnelle n° 3 d'un montant prévisionnel de 20 000 € HT avec la création d'un îlot à la sortie nord d'Altorf

Considérant que le service routier du Conseil Départemental du Bas-Rhin prévoit des travaux de réfection de la chaussée de la RD 127 sur toute la longueur de l'agglomération durant la 2eme quinzaine du mois de septembre 2016

Après délibération,

1) Par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Ch Foesser)

- **ADOpte** l'avant-projet présenté par le BE TFFi, d'un montant total de 340 000 € HT tout en tenant compte de quelques modifications (déplacement du panneau zone 30 à hauteur de l'école, décalage de la place de stationnement prévue près de l'accès à la place Krutenau, éviter la matérialisation du passage piéton près de la place Krutenau par une bande rugueuse)
- **DECIDE** le lancement de la procédure par la publication d'un appel d'offre en application des articles du Code des Marchés Publics pour la dévolution des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier
- **PREND ACTE QUE** les crédits nécessaires seront inscrits à la section investissement des budgets primitifs 2016 et 2017

2) Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Ch Foesser)

- **DECIDE** de confier la mission de coordination de sécurité « SPS » au BE DEKRA d'OSTWALD pour un montant de 1 416,00 € HT
- **PREND ACTE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits à la section investissement du budget primitif 2016

3) A l'unanimité des membres présents et représentés

- **SOLLICITE**, dans le cadre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement pour les Communes de moins de 2500 habitants, l'obtention de l'aide du Conseil Régional dans le financement des travaux.
- **PREND ACTE** que le taux de cette aide s'élève à 20% du coût HT des travaux et celle-ci est plafonnée à 20 000,00 €

29/16 ATSEM : reconduction du poste sous la forme d'un contrat d'aide à l'emploi

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les

politiques d'insertion,

- Vu** le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion
- Vu** le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi
- Vu** la délibération n° 56/07 prise en date du 20 août 2007 portant sur la création d'un poste contractuel d'agent des écoles maternelles sous la forme d'un contrat aidé
- Vu** la délibération n° 33/15 prise en date du 1^{er} juin 2015 portant sur le renouvellement du poste contractuel d'agent des écoles maternelles sous la forme d'un contrat aidé

Considérant que la première période de ce contrat arrive à sa fin le 31 août 2016 et qu'après accord entre les différentes parties il est proposé de le renouveler pour l'agent en fonction

Après débat sur la suite à donner à cette demande

**Après délibération
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE** de reconduire le poste existant sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de 12 mois, toujours dans la limite d'une durée totale de 24 mois,
- **FIXE** la durée hebdomadaire de service à 25 heures 10
- **FIXE** la base de rémunération de l'agent à 20 heures de service par semaine toute l'année, pour un travail effectif de 25 heures réparties sur 4,5 jours par semaine pendant la seule année scolaire, en application de l'arrêté ministériel du 28 novembre 2012 fixant les congés scolaires,
- **FIXE** le montant du salaire à une rémunération égale au produit du montant du salaire minimum de croissance par le nombre d'heures de travail par semaine sur l'année, soit 20 heures
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment la convention avec l'Etat
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2016 et 2017

30/16 SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

31/16 MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE « POMME DE PIC » POUR L'ANNEE 2016/2017

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires fait le point sur les inscriptions enregistrées par le gestionnaire de la structure « Pomme de Pic » pour la rentrée 2016. La Commune est confrontée à un manque de place durant le temps de midi sauf celui du mercredi. Le gestionnaire a dans un premier temps contacté tous les parents pour s'assurer de la ferme volonté d'inscription de leur(s) enfant(s). Il a ensuite appliqué les critères fixés par le Conseil Municipal pour établir la liste des enfants qui pourront fréquenter la structure les midis.

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 27/12 prise par le Conseil Municipal en date du 26 mars 2012 portant sur la fixation de critères d'inscription

Entendu les explications données par Monsieur René BAAS,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **REAFFIRME** la volonté de maintien de l'ordre de priorité d'inscription tel que défini le 26 mars 2012
- **DEMANDE** que les enfants d'Altorf soient prioritaires.

**32/16 APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION DE LA
COMMUNE D'ALTORF A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE
DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS »**

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes et notamment bas-rhinoises.

L'adhésion à la plateforme apporte l'assurance de bénéficier d'un outil dématérialisé sécurisé simple d'utilisation, répondant aux exigences réglementaires, et ayant un impact local fort.

Une adhésion gratuite est proposée aux collectivités intéressées, sans surcoûts financiers, pour utiliser les services actuels de la plateforme. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir en août 2016. Ce délai pourra être prolongé par décision expresse de la Région Alsace pour une période d'un an reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

**Le Conseil Municipal
Après délibération
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document relatif à ce dossier.

33/16 REALISATION DU DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX : adhésion au groupement de commandes mis en place par le Centre de Gestion 67

Le Conseil Municipal,

Vu l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.

- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget.

34/16 DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

- Vu** la demande de subvention présentée par Monsieur NAAS Hervé pour la participation de sa fille à un voyage scolaire avec nuitées.
- Vu** la délibération n° 63/15 prise en date du 12 octobre 2015 portant sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour voyages scolaires par le Conseil Départemental
- Vu** la délibération n° 63/15 du 12 octobre 2015 portant sur la volonté pour la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale
- Considérant** la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents

Sur proposition de Monsieur René BAAS,

Après délibération

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée du 25 au 29 avril 2016, soit 20 €, pour la participation au séjour en Thuringe de Emmeline NAAS domiciliée 15 rue George Sand à ALTORF.
- **DECIDE** de verser la subvention directement aux parents de l'adolescente.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

35/16 ACCEPTATION DE CHEQUE

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE le chèque d'un montant de 2 000,00 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement des honoraires liés à l'expertise judiciaire en cours à l'école.

36/16 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- 1) La cérémonie du 14 juillet débutera par une messe à 9h30, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts puis d'un moment de convivialité autour d'un verre.
- 2) L'éclairage public du lotissement Burgweg a été installé par le lotisseur.
- 3) La Commission de sécurité et d'accessibilité est passée à l'Eglise et a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement
- 4) Un véhicule type jeep a commis des dégâts en forêt d'Altorf. L'auteur des faits a été identifié. Monsieur le Maire souligne l'importance de prendre des mesures drastiques afin de réglementer la circulation en forêt et informe les Conseillers que la Municipalité envisage la prise d'un arrêté de réglementation de la circulation en forêt et l'installation d'une barrière.
- 5) Une enquête concernant une ferme et la découverte d'un charnier d'animaux dans cette dernière a été diligentée par le Procureur du Tribunal de Saverne suite à un signalement.

| Nom - Prénom | Signature | Nom -Prénom | Signature |
|---------------------|------------------|--------------------|------------------|
| ADOLPH Gérard | | FOESSER Michel | |
| ARNOLD Monique | | JUCHS Christelle | |
| BAAS René | | KIEFFER Stéphanie | |
| BATTESTINI Cathy | | LACOUTURE Agathe | |
| BERNHARD Lucien | | MULLER Marc | |
| EYDER Cyriaque | | ROSER Estelle | |
| FOESSER Christian | | STAERK Guy | |
| | | WITTMANN Chantal | |